



Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2025

ACEL – de Studentevertrieder
2, avenue de l'Université
L-4365 Esch-sur-Alzette

Communiqué de presse de l'ACEL : Système de pension - Une réforme sans perspective

L'ACEL salue le fait que le gouvernement ait reconnu la nécessité d'une réforme des pensions et qu'après les discussions avec les partenaires sociaux, auxquelles la jeunesse n'a plus été invitée, des mesures concrètes ont été annoncées. Nous considérons comme particulièrement positif que les années d'études continuent d'être prises en compte et qu'elles soient rendues plus flexibles à l'avenir. Il s'agit d'une revendication de longue date de l'ACEL, qui avait trouvé un large soutien lors de la phase de consultation et qui répond au principe de l'apprentissage tout au long de la vie. Il est tout aussi important pour de nombreux étudiant·e·s que l'âge de départ à la retraite puisse également devenir plus flexible.

Malgré ces mesures, la réforme ne va pas assez loin. L'augmentation des cotisations de 24 à 25,5 % n'apportera qu'une aide limitée au système. Comme l'a elle-même reconnu la ministre de la Sécurité sociale, Martine Deprez, cette mesure ne fait que repousser le déficit attendu de 2026 à 2030, un simple report de quatre ans, sans solution durable.

L'allongement prévu de la durée de cotisation pose également des problèmes. Certes, l'âge légal de départ à la retraite restera fixé à 65 ans, mais celles et ceux qui souhaitent partir à 60 ans devront d'ici 2030 justifier de huit mois de cotisations supplémentaires. La réalité est pourtant que de nombreuses personnes disposent déjà aujourd'hui, à 60 ans, de plus de 40 années de cotisations, soit parce qu'elles ont commencé à travailler très jeunes, soit grâce à la prise en compte des années d'études et d'autres périodes assimilées. Cette mesure n'affectera donc quasiment personne à court terme et ne contribuera que très marginalement au rééquilibrage du système.

La charge de la réforme repose une fois de plus sur les épaules de la population active, et en particulier sur celles de la jeune génération. Les retraité·e·s et les personnes proches de l'âge de la retraite restent, quant à elles, épargnées. On ne peut donc pas parler ici de justice intergénérationnelle.

Notre enquête a déjà montré qu'un nombre d'étudiant·e·s considèrent aujourd'hui l'avenir du système de pension avec pessimisme. Alors qu'il était initialement question d'un horizon de 40 ans et ensuite de la volonté du gouvernement de sécuriser le système pour 15 ans, il n'est désormais plus question que de 4 à 5 ans. C'est une grande déception et cela ne donne aucune perspective à la jeunesse, une perspective pourtant indispensable pour renforcer la confiance dans le système et pour maintenir l'attractivité du Luxembourg en tant que lieu d'études et de travail après les études.

ACEL - Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois asbl

contact@acel.lu
www.acel.lu

Tel.: (+352) 20 60 84 84
[f](#) [@](#) [in](#) [+](#) [v](#) /acelluxembourg

2, avenue de l'Université
L-4365 Esch-sur-Alzette

(+352) 20 60 84 84 - 1 | Président·e
(+352) 20 60 84 84 - 4 | Vice-Président·e Représentation

 **SPUERKEESS**
Partenaire officiel

L'ACEL aurait souhaité une réforme plus ambitieuse, qui explore également de nouvelles sources de financement et garantisse une stabilité à long terme. Une réforme qui se limite à des ajustements de court terme manque sa cible. Toute personne qui cotise aujourd'hui a droit à la sécurité pour son propre avenir.



Gianni DI PAOLI
Président
gianni.dipaoli@acel.lu
+352 2060 8484 - 1



Laurent SCHENGEN
Vize-Président Représentation
laurent.schengen@acel.lu
+352 2060 8484 - 4

